

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°2026-005

DIRECTION AMÉNAGEMENT DURABLE

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, alinéa 26,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

CONSIDÉRANT que la Ville de Dreux a planifié dans son plan pluriannuel d'investissement la construction et l'aménagement du pôle éducatif et culturel du quartier des Bâtes,

CONSIDÉRANT que les travaux du pôle Léonard de Vinci seraient en adéquation avec les priorités de la Dotation politique de la ville (DPV),

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De solliciter dans le cadre de la Dotation politique de la ville de l'année 2026, une subvention de 491 116,85 € pour le financement des travaux modificatifs et de l'équipement du pôle éducatif et culturel des Bâtes, dont le coût total HT éligible est de 818 528,08 €.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Dreux et Monsieur le Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération ainsi qu'à la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP).

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 15 JAN. 2026

Le Maire,

Conseiller régional,

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le



Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260115-DEC2026-005-AU
Date de télétransmission : 15/01/2026
Date de réception préfecture : 15/01/2026